

Macron veut censurer la proposition de loi proposant de revenir à la retraite à 62 ans

écrit par Christine Tasin | 17 mai 2023

Retraites : c'est quoi l'article 40 de la Constitution pour contrer la proposition d'abrogation de la réforme ?

Cet article permet notamment de refouler des propositions de loi et amendements de parlementaires jugés irrecevables sur le plan financier, comme celle récemment déposée par le groupe parlementaire Liot.



Retraites : c'est quoi l'article 40 de la Constitution pour contrer la proposition d'abrogation de la réforme ?

Cet article permet notamment de refouler des propositions de loi et amendements de parlementaires jugés irrecevables sur le plan financier, comme celle récemment déposée par le groupe parlementaire Liot.



Encore une excellente video de Florian Philippot ! Il y montre « le visage de cette tyrannie qui a bien à voir avec l'UE » et qui se dévoile jour après jour. Elle est intitulée *Réforme des retraites : le coup de tonnerre* .

Transcription d'une partie de la video

Le 8 juin prochain, c'est le jour de la niche parlementaire du groupe LIOT (qui avait déposé en janvier une motion de censure transpartisane qui a échoué à 9 voix près) qui ce jour-là a le droit de déposer toutes les propositions de loi qu'il désire. **Ils ont décidé de déposer une proposition de loi pour abroger le point principal de la réforme des retraites, et proposer de passer de 64 à 62 ans le départ en retraite.**

Le Président du groupe LIOT a déclaré qu'il était tout à fait possible de l'emporter ce jour-là ! 19 députés LR avaient voté la motion de Censure mais actuellement ils seraient 25 qui seraient contre la réforme des retraites qui

a été votée. La majorité panique car s'il faut la majorité absolue pour une motion de censure, pour une proposition de loi, il faut une majorité simple. 289 députés sur 577 sont nécessaires pour la motion de censure suffisent même s'il n'y a que 400 députés dans l'hémicycle. Alors que pour la proposition de loi il suffit que la majorité des députés présents la votent pour qu'elle passe, d'autant que une abstention dans une motion de censure compte pour le gouvernement mais une abstention sur une proposition de loi peut faire baisser le seuil pour atteindre la majorité.

Alors le gouvernement tremble et veut faire un coup de force en dégainant l'article 40 de la Constitution pour censurer la proposition de loi. Cet article précise que tout amendement ou toute proposition de loi qui dégrade les comptes publics peut être jugé irrecevable.

Réunion de crise à Matignon le 14 mai pour préparer ce coup de force... Ils auraient décidé de réunir le bureau de l'Assemblée Nationale où Macron et ses alliés sont majoritaires pour décider de l'irrecevabilité de la loi en préparation au nom de l'article 40. Or, le bureau de l'Assemblée a déjà été réuni et a décidé de la recevabilité de cette proposition de loi, il faudrait donc le réunir à nouveau et qu'il se contredise.. Ce serait bien un coup de force, encore plus délirant que tous les autres.

Le groupe LIOT a déjà prévu sa réponse, en proposant une augmentation des taxes sur le tabac pour compenser le coût du retour à 62 ans, situation prévue par le règlement de l'Assemblée.

La décision finale de recevabilité revient au Président de la commission des finances, c'est actuellement Eric Coquerel qui est favorable à la proposition de loi du groupe LIOT ! **Alors les Macronistes veulent changer la tradition** et affirment que ce serait dorénavant le bureau lui-même qui devrait décider ! **Faire cela serait un coup d'Etat**, de la

dynamite selon le Président du groupe Liot Bertrand Pancher.

Si les Macronistes sont fous à l'idée de cette loi c'est à cause de la pression folle de l'UE. On la voit en Belgique. Der Leyen vient de dire aux Belges que tant qu'ils n'auront pas fait leur réforme des retraites elle bloquera les fonds de relance Covid de juillet 2020. C'est la même chose en France... Ce plan de relance Covid nous coûte 80 milliards mais ne nous en rapporte que 37. C'est la même chose en Espagne...

L'UE cette hydre qui nous impose le plan démoniaque de Davos... Oui nous sommes dans un climat tyrannique, supranational. Les pressions des lobbies qui sont derrière l'UE, comme Blackrock et autres grandes banques et assurances privées ont intérêt à la privatisation déguisée du système des retraites et de la santé.

Voir aussi :

<https://www.leparisien.fr/politique/retraites-cest-quoi-larticle-40-de-la-constitution-pour-contrer-la-proposition-dabrogation-de-la-reforme-16-05-2023-TP5JCBJE6BH6D060AAGDGYKA4E.php>